



**VILLE DU BOUSCAT**

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 22 Janvier 2013**

**DOSSIER N° 7 :**  
**DEBAT D'ORIENTATIONS**  
**BUDGETAIRES 2013**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 22 Janvier 2013

**Nombre de Conseillers**  
**en exercice : 35**

**Membres présents : 28**

**Absent : 0**

**Excusés : 7**

**Présents** : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, M. Dominique VINCENT, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, MME MADELMONT, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. PASCAL, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDS, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

**Excusés avec procuration** : MME LECLAIRE (à MME MANDARD), MME CAZABONNE-DINIER (à MME CAZAURANG), M. QUANCARD (à MME MACERON-CAZENAVE), M. ASSERAY (à MME DE PONCHEVILLE), M. FARGEON (à MME SOULAT), MME TRAORE (à M. JALABERT), M. LAMARQUE (à MME COSSECQ)

**Absent** :

**Secrétaire** : M. VALLEIX

**DOSSIER N° 7 :      **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013****

**RAPPORTEUR** : Alain ZIMMERMANN

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 ».

Moment fort de la vie municipale, ce débat a pour objet de permettre au conseil municipal de définir les grandes orientations du budget à venir.

La note de synthèse jointe est de nature à donner aux conseillers municipaux les informations utiles à leur réflexion.

# Introduction

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est, depuis la loi du 6 février 1992 dite « Loi sur l'Administration Territoriale de la République », une étape obligatoire dans le cadre de la préparation du budget d'une collectivité territoriale.

Formalité substantielle dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif, le débat ne fait l'objet d'aucun vote ; il n'a aucun caractère décisionnaire.

Néanmoins, il est un élément important de la démocratie participative : il permet à l'Assemblée délibérante d'apprécier l'évolution de la situation financière de la commune et de déterminer les priorités qu'elle entend mettre en place en matière budgétaire.

Le débat d'orientations budgétaires se tient dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Cette présentation s'organisera en deux phases : la première sera consacrée à une présentation du contexte national et communal dans lequel s'inscrit le budget primitif pour l'exercice 2013 ; la seconde amènera une vue plus détaillée des options envisagées par la commune en matière de dépenses et de recettes pour 2013.

# Sommaire

- **L'environnement économique au niveau national et communal pour 2013**

## A/ LE CONTEXTE NATIONAL

- 1) le budget national
- 2) les conséquences pour les collectivités territoriales

## B/ LE CONTEXTE COMMUNAL

- 1) le compte administratif 2012
- 2) les perspectives budgétaires

- **Le projet de Budget Primitif pour 2013**

- A - La section de Fonctionnement:
- B - La section d'Investissement :
- C - Le service de la dette :

# 1 – L'environnement économique au niveau national et communal pour 2013

## A/ LE CONTEXTE NATIONAL :

L'environnement économique national conditionne l'ensemble des budgets des collectivités. A ce titre, il est important de rappeler le contexte budgétaire national particulièrement contraint, compte-tenu de la nécessité de mettre en œuvre des actions de redressement économiques et financières.

Celles-ci ne sont pas sans incidence pour la gestion des collectivités territoriales, qui auront à assumer une part de ces mesures d'austérité.

### 1) Le budget national :

Le projet de loi de finances pour l'année 2013, voté le 29 décembre et publié le 30 décembre 2012, fait état d'une politique rigoureuse générée par la crise économique, dont chaque strate décisionnaire subit les conséquences.

Depuis la loi de finances 2009, l'Etat a lancé un projet de programmation pluriannuelle pour parvenir à un retour à l'équilibre des finances publiques.

La loi de finances 2013 a été établie sur la base d'une croissance de + 0,8 %.

La loi de programmation 2012-2017 table, quant à elle, sur une hypothèse de croissance de 2 % du PIB à partir de 2014. Ces données doivent être corrélées avec une inflation anticipée de 1,8 %, après une hausse de 1,4 % en 2012.

Par ailleurs, un certain nombre d'augmentations constatées en 2012 viennent impacter le budget 2013, par exemple :

- les prix à la consommation qui ont subi un glissement annuel de novembre 2011 à novembre 2012 de + 1,4 %,
- le coût de la construction qui a augmenté de 1,5 % au troisième trimestre 2012, après une hausse de 4,8 % au second trimestre,
- le prix du gaz qui a évolué de + 10 % en 1 an (+ 50 % depuis 2005) et 2,4 % au 1er janvier 2013.

Le Gouvernement a entériné une stratégie d'effort national à laquelle sont associées les collectivités territoriales visant une réduction de la dette publique. Cette stratégie se traduit par une levée d'impôts supplémentaires de 20 milliards d'euros (10 milliards d'euros pour les impôts sur les ménages et 10 milliards d'euros sur les entreprises), ainsi qu'une mise en œuvre d'économies en dépenses de 10 milliards d'euros, contribuant à un effort budgétaire global de 30 milliards d'euros.

De ce fait, les dépenses de l'Etat devront être stabilisées en valeur, afin d'atteindre un déficit public de 3 % à l'horizon 2017.

2) Les conséquences pour les collectivités territoriales :

La stabilisation en valeur du budget national touche évidemment les collectivités territoriales, pour lesquelles le budget de l'Etat consacre des crédits en baisse de 68 millions d'euros, soit une baisse de 2,5 % pour 2013.

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 28/01/2013  
Publication : 28/01/2013

Le gel en valeur (et donc un repli en volume) des concours de l'Etat est donc maintenu pour l'exercice 2013. En 2014 et 2015, il a été prévu une baisse de 750 millions d'euros chaque année (Article 12 de la loi de programmation des finances publiques pour 2012-2017). Un pacte de confiance et de solidarité sera signé en 2014 pour négocier les modalités d'association des collectivités territoriales à l'effort de redressement.

Le montant global à répartir de la dotation globale de fonctionnement pour 2013 s'élève à 41,505 milliards d'euros, soit une augmentation de 0,3 % du montant consacré en 2012 à ce poste. Cette augmentation ne bénéficiera qu'à certaines collectivités compte-tenu des mécanismes de péréquation et la baisse de la dotation garantie pour les plus riches. Sur cette enveloppe supplémentaire de 119 millions d'euros, 99 millions d'euros seraient réservés aux communes et à leurs groupements.

L'Etat a également décidé de modifier les modalités de répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), fonds établi en 2012 pour renforcer la péréquation horizontale.

Montant réparti au titre du FPIC :

- 2012 : 150 millions d'euros,
- 2013 : 360 millions,
- 2014 : 570 millions,
- 2015 : 780 millions
- à partir de 2016 : 2 % des ressources fiscales perçues par le bloc communal (soit près d'un milliard d'euros).

Les clés de répartition sont modifiées à partir de 2013 : elles intègrent non seulement le potentiel financier agrégé, qui est un critère de ressources, mais également le revenu moyen par habitant, qui est un critère de charges. Cela permet de prendre en compte les communes qui ont des ressources potentielles fiscales importantes mais qui ont, sur leurs territoires, des populations modestes.

Par ailleurs, le plafonnement de la contribution au FPIC est relevé à 11 % (contre 10 % auparavant) des ressources fiscales du contributeur.

La commune du Bouscat a été prélevée de 14 822 € en 2012 et devrait, à l'horizon 2016, y contribuer à hauteur de 100 000 € (source : Communauté Urbaine de Bordeaux).

Enfin, la revalorisation des valeurs cadastrales (base impôts locaux), suivant l'inflation anticipée, se montera à 1,8 % (article 87 de la loi de finances 2013).

B/ LE CONTEXTE COMMUNAL :

Le budget 2013 s'inscrit dans la continuité des budgets précédents et sa construction ne peut être envisagée que par référence aux résultats prévisionnels de l'exercice 2012.

La construction de ce budget 2013 permet également d'envisager des projections à l'horizon 2020.

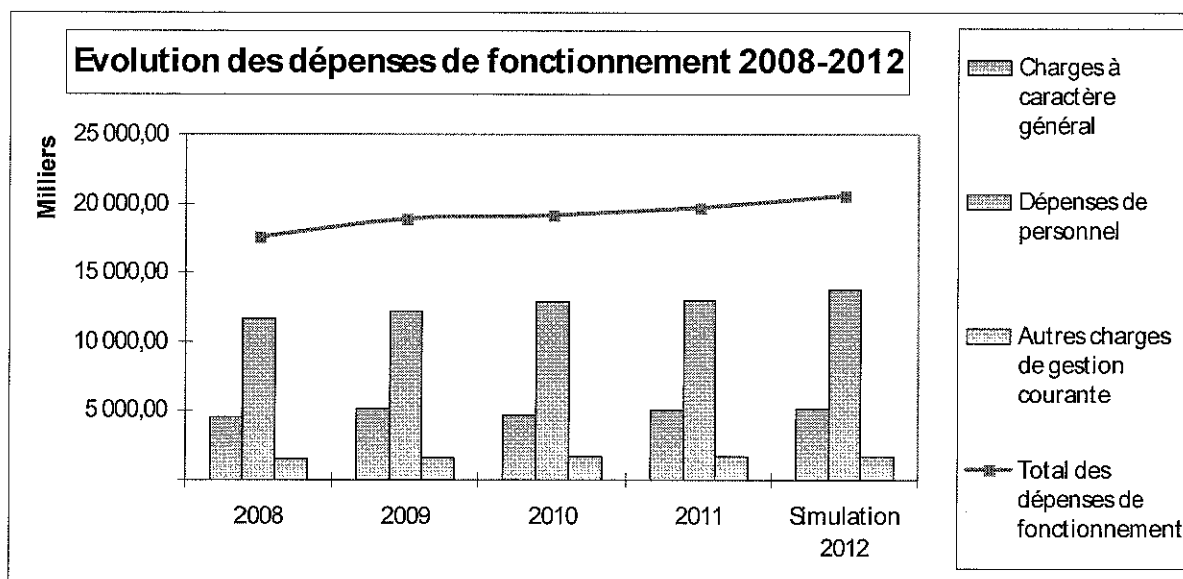
1) Rétrospective de la gestion municipale jusqu'en 2012

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2013

Publication : 28/01/2013

Vous trouverez ci-dessous une présentation de l'évolution de nos principaux chapitres de dépenses et de recettes de fonctionnement ainsi qu'une analyse des dépenses d'équipement.

**En fonctionnement****Les charges**

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté en moyenne sur la période de 3,97 % par an.

Des contraintes externes viennent en premier lieu expliquer cette évolution.

Ainsi, la courbe de l'inflation, l'augmentation du prix des fluides, la revalorisation du SMIC et l'application du glissement vieillesse technicité sont des paramètres qui ont influé nos dépenses de manière importante.

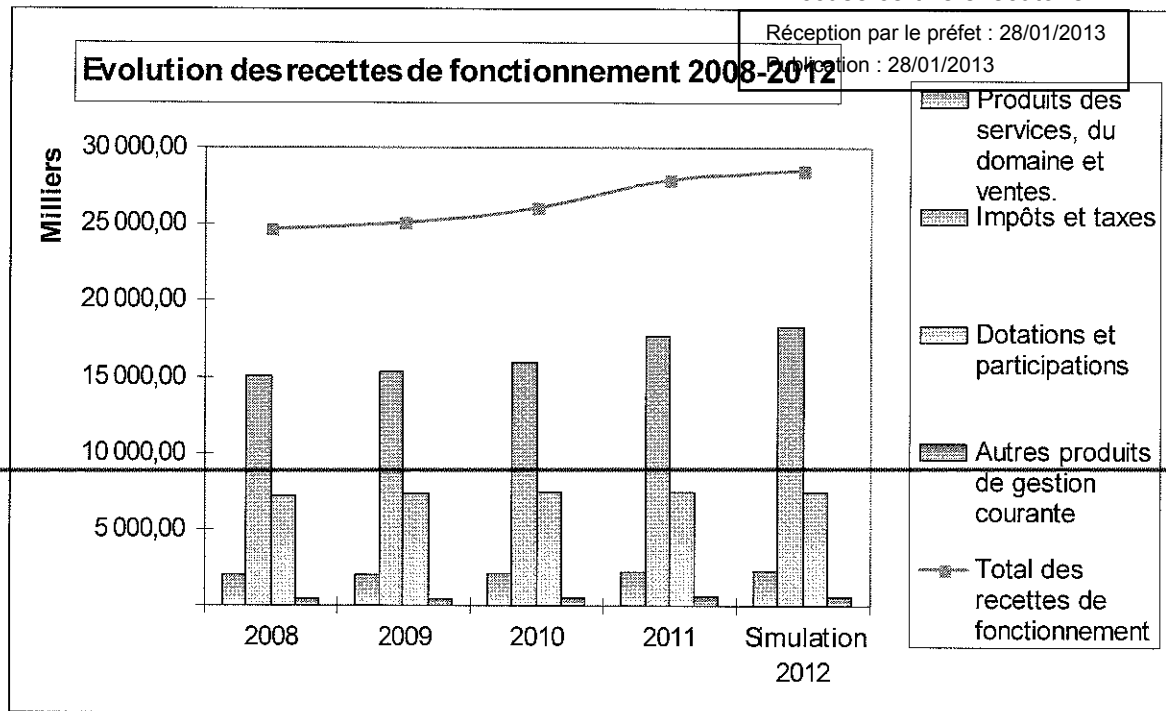
En second lieu, des dépenses ont été engagées par la municipalité afin de répondre à des objectifs pleinement assumés, notamment :

- la mise en place de nouvelles missions telles que la prise en compte du développement durable dans notre administration,
- l'ouverture d'un nouvel accueil de loisirs sans hébergement sur l'école Jean Jaurès afin de répondre à une demande croissante des familles bouscataises,
- la nécessité de recruter pour se mettre en situation d'offrir aux bouscatais un service public de qualité. Ce réel besoin de recrutement, indispensable à la réalisation de nos projets, a été également relevé dans le dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

En outre, sur la période, les subventions versées par la commune ont progressé de 3,49 %. Il faut noter l'évolution du principal bénéficiaire, le Centre Communal d'Action Sociale de la ville, dont le financement passe de 160 000 € en 2008 à 303 000 € en 2012.

**Les recettes**

Accusé certifié exécutoire

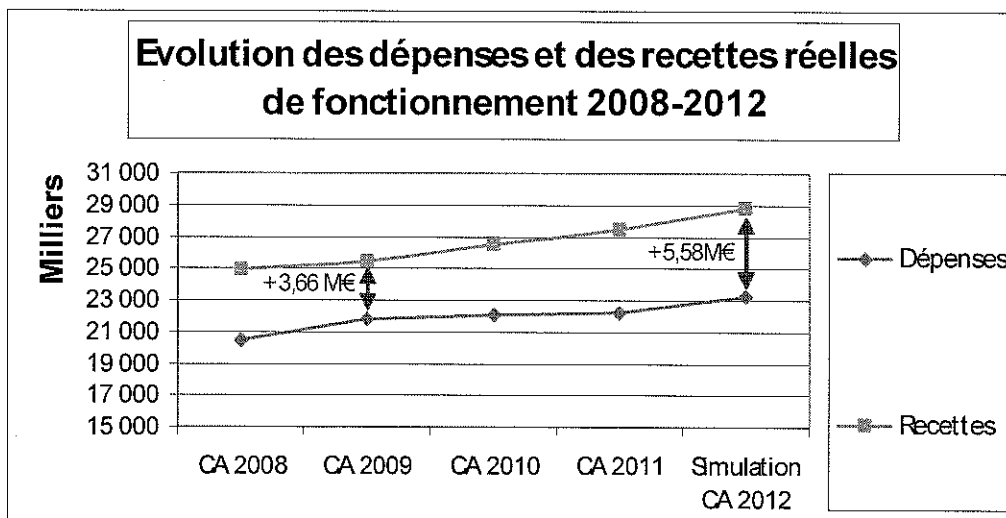


Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté en moyenne sur la période de 3,86 % par an.

L'évolution positive des produits des services est due à une augmentation de l'offre proposée aux habitants et à l'accroissement de la fréquentation de nos structures.

Les bases notifiées pour l'année 2012 des trois taxes ont varié de 3 % par rapport à 2011. Cette croissance est due pour 1,8 % à l'actualisation de nos bases par les services de l'Etat et à 1,2 % au dynamisme du marché immobilier de la commune.

On observe une légère diminution des dotations en 2012, due à une perte au niveau des compensations de l'Etat, de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation nationale de péréquation.



L'effet de ciseaux entre les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement qui a pu apparaître a été enrayeré par une recherche de recettes supplémentaires.

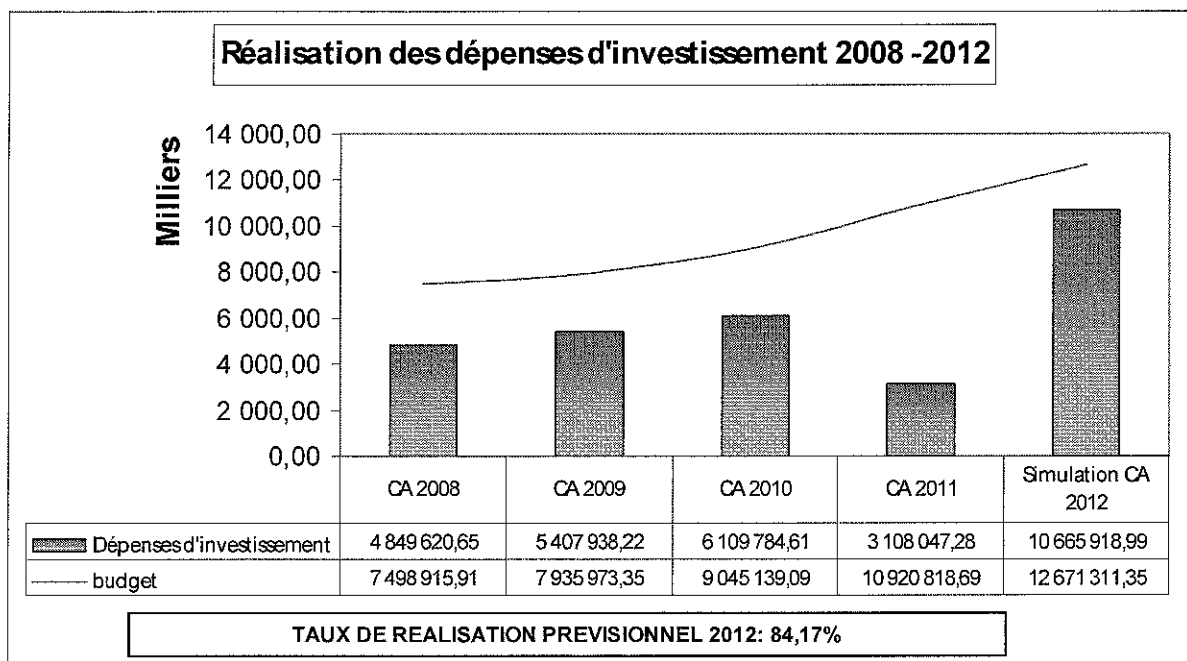
## En investissement

Les dépenses :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2013

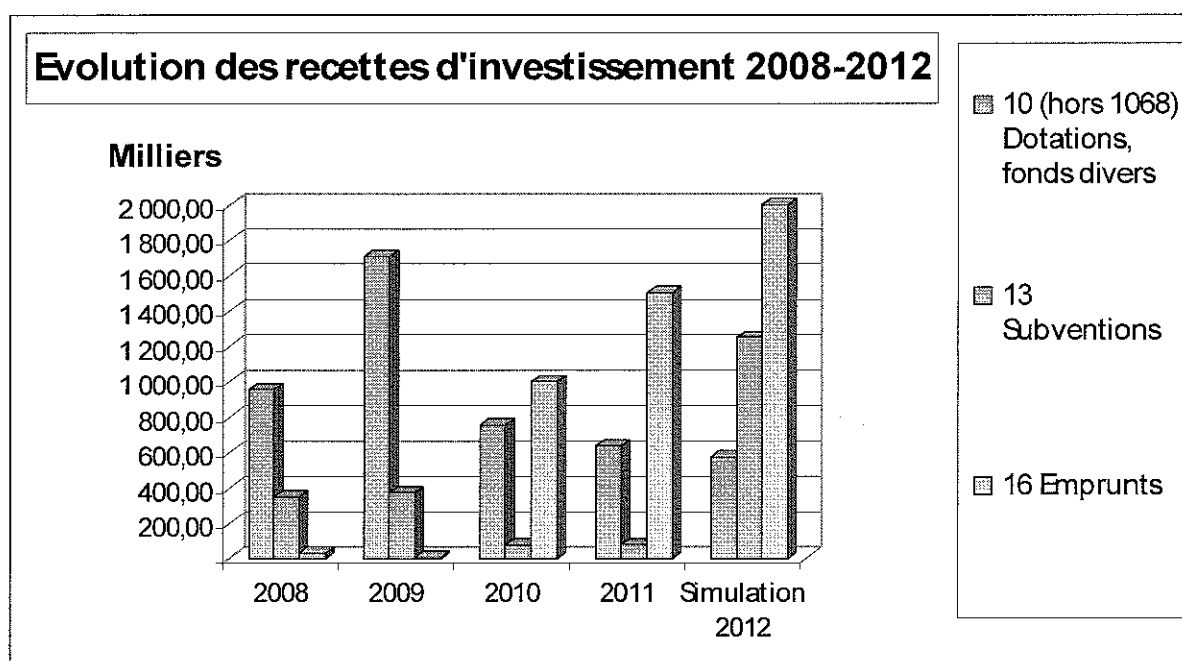
Publication : 28/01/2013



Il faut noter la très forte réalisation de nos investissements en 2012 : 84,17 %, soit 10,67 M€ (en ajoutant les crédits reportés, le taux prévisionnel s'élèverait à 99,10 %).

Il est à noter que 30,14 M€ d'investissement ont été réalisés sur la période 2008-2012, soit plus de 70 % du volume total de notre programme pluriannuel.

A ce jour, plus de 77 % de nos investissements ont été autofinancés, soit environ 23 M€.

Les recettes

Le montant des subventions d'investissement perçu cette année est en forte hausse en lien avec notre programme d'investissement :



- 1,16 M € au titre de la Médiathèque par la DRAC (sur les 1,4 M€ accordés),
- 70 000 € au titre de la réserve parlementaire allouée à l'Union Sportive Bouscатаise pour la réhabilitation du bâtiment communal, siège des sections cyclisme, natation et subaquatique,
- 14 000 € au titre d'un reliquat de la subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux relative à l'éclairage public du centre ville.

833-213300692-20120122-220113-7-DE  
 Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet : 28/01/2013  
 Publication : 28/01/2013

Les dotations d'investissement sont en baisse avec 362 000 € perçus au titre du fonds de compensation de la TVA et 26 000 € au titre d'un reversement de taxe locale d'équipement.

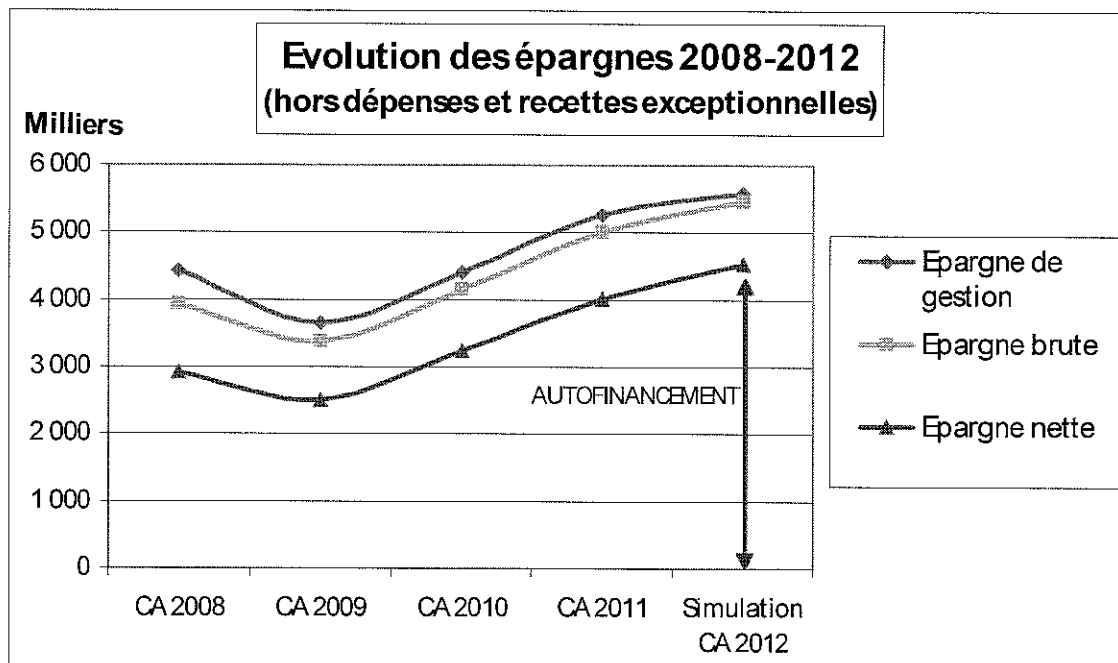
L'encours de la dette

Au 31 décembre 2012, notre encours de la dette s'établira à environ 10,99 M€, en légère augmentation par rapport à fin 2011 du fait de la contractualisation de 2 millions d'euros d'emprunt sur l'exercice 2012.

**Encours de la dette total:**

- 31 décembre 2012 : 10,99 M €
- 1<sup>er</sup> janvier 2008 : 11,17 M €.

**Les niveaux d'épargne :**



**L'épargne de gestion** (dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts de la dette) - recettes réelles de fonctionnement) reflète la capacité d'une collectivité à financer les intérêts de sa dette.

**L'épargne brute** (épargne de gestion – remboursement des intérêts de la dette) permet de visualiser la capacité d'une collectivité à financer le remboursement du capital de ses emprunts.

**L'épargne nette** de la collectivité (épargne brute – remboursement du capital des emprunts) représente la **capacité de la collectivité à autofinancer ses investissements**.

On note que les trois niveaux d'épargne sont en hausse par rapport au début de la période, illustrant la bonne santé financière de notre collectivité.

## 2) Projection pour les prochaines années, 2013-2020.

033-213300692-20130122-220113-7-DE

A partir des données présentées ci-avant et en application des options prudentielles de base ci-dessus, une projection des futurs comptes administratifs a été faite, les paramètres ont été définis de la façon suivante :

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 28/01/2013  
Publication : 28/01/2013

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	+ 2,2 % par an	Produits des services	+2 % par an
Masse salariale	+2,5 % par an	Impôts et taxes	+ 3 % par an
Le FPIC	100 000 € par an	Autres produits de fonctionnement	constants
Les subventions données	+ 1,5 % par an	Subventions d'investissement	3,04 M€ sur la période
		Emprunts simulés	4 M€ sur la période
		<i>Le montant faible des emprunts sur la période s'explique par la volonté de réaliser un autofinancement important. Pour mémoire, de 2008 à 2012, 4,5M € ont été empruntés.</i>	

**RESULTATS :**

Capacité de financement du programme pluriannuel  
d'investissement 2013-2020

**40 M €**

Encours de la dette en fin de période

**6,3 M €**

Résultat définitif annuel moyen sur la période

**1,6 M €**

# 2 - Le projet de budget primitif pour 2013

Reception par le préfet : 28/01/2013  
Publication : 28/01/2013

## A- La section de Fonctionnement :

### ➤ Les dépenses courantes de fonctionnement

- **Charges à caractère général :**

Les charges à caractère général seraient en hausse mais dans la norme de l'inflation à périmètre constant.

Une incertitude importante pèse également sur la réforme des rythmes scolaires, dont la mise en œuvre pourrait également impacter le budget 2013.

- **Charges de personnel :**

Les charges de personnel croitraient également du fait de différents recrutements pour 2013, notamment un responsable du centre technique municipal et un coordinateur du pôle gérontologie, ainsi que par l'application du glissement vieillesse technicité et la revalorisation du point de l'indice de 0,5 % prévue en juillet.

L'assurance du personnel et la cotisation à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales seraient aussi prévues en hausse du fait de l'étroite corrélation avec l'augmentation de la masse salariale.

- **Autres charges :**

Les associations dont l'activité participe au service public tel que la collectivité estime devoir l'assumer, pourraient voir leur subvention évoluer dans les mêmes conditions d'évolution que les services municipaux.

### ➤ Recettes de fonctionnement

- **Produits des services :**

L'augmentation des tarifs des prestations municipales ainsi que l'accroissement de la fréquentation de nos structures justifieraient une hausse de ces lignes budgétaires.

- **Impôts et taxes :**

Aucune augmentation des taux des impôts communaux ne serait nécessaire.

Il serait prévu une augmentation de 1,8 % de la fiscalité conformément à la loi de finances 2013.

- **Dotations et participations :**

Compte-tenu du gel en valeur des dotations versées par l'Etat aux collectivités territoriales, une stabilité, voire une légère diminution de ce chapitre, serait envisagée.

- **Autres produits de gestion courante :**

La revalorisation annuelle des loyers perçus par la collectivité permettrait une légère augmentation de ce chapitre.

**B - La section d'investissement :**➤ Les dépenses d'investissement :

L'année 2013 verrait l'aboutissement des grands projets ainsi qu'une forte prévision concernant l'entretien des bâtiments communaux. Les travaux pour la médiathèque et la maison de la vie écocitoyenne et associative débuteront en 2013.

Les dépenses d'investissement concerneraient notamment :

- des travaux de voirie dont : la réfection du boulevard Lyautey (565 000 €), la réfection de la rue Denfert Rochereau (160 000 €), la réfection de l'avenue Marcelin Berthelot (350 000 €),
- des travaux de réfection au cimetière pour une somme de 400 000 €,
- les règlements 2013 sur la restructuration du stade Jean Jaurès pour 2,25 M€,
- la rénovation de la tribune du stade Jean Jaurès pour 220 000 €,
- investissement de maintien : 1M€,
- investissement de croissance : 1,4 M€.

➤ Les recettes d'investissement :

Les nombreux dossiers de subvention déposés portent leurs fruits et nous permettraient d'inscrire au budget 2013 de nouvelles recettes : dossiers du bois de l'hippodrome et restructuration du stade Jean Jaurès.

**C- Le service de la dette :**

Afin de pouvoir réaliser l'ensemble des investissements projetés pour l'année 2013, il serait nécessaire de contractualiser environ 1 M€ sur l'exercice. Notre encours de la dette s'établirait alors à 10,7 M € au 31/12/2013.

Notre encours de la dette se situerait donc à 451 € par habitant, soit un niveau bien inférieur à la moyenne de la strate qui s'élève à 1049 € (dernier chiffre connu).

Néanmoins, la commune conserverait une capacité de désendettement (encours de la dette/ épargne brute), de 2 ans et 4 mois, soit une durée théorique de désendettement extrêmement faible. La solvabilité de la commune est donc certaine, ce qui est important au regard des incertitudes pesant sur l'avenir du crédit offert aux collectivités.


**VU** la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et de Messieurs les Adjointes Délégués,

**Le Conseil Municipal,**

**Article unique :** A débattu sur les orientations budgétaires 2013 de la commune du Bouscat en réunion publique, le 22 Janvier 2013

LE MAIRE,



Patrick BOBET